

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMUNE DE BUZET-SUR-BAÏSE**

L'an deux mil vingt-six, le 7 Juillet à dix-neuf heures, les membres du Conseil municipal de la commune de BUZET-SUR-BAÏSE se sont réunis en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christophe SANS, Maire.

**Nombre de membres en exercice : 15**

**Nombre de membres présents : 12**

**Nombre de pouvoirs : 2**

**Nombre de suffrages exprimés : 14**

**Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0**

**Date de la convocation : 25 Juin 2026**

**Étaient présents** : MM. SANS Christophe, CHAZALLON Didier, BIASON Rachel, VIDALE Laurent, BOSIO Anaïs, LORENZATO Jean, CARIDROIT Sylvie, FLAN Laëtitia, MAZET Véronique, BALDINI Wilfried, GAZEAU Christophe, DE LONGHI Joël formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 15 membres

**Étaient représentés** : Mr RAFFAELLO Julien donne pouvoir à Mme BOSIO Anaïs  
Mr SANCHEZ Pascal donne pouvoir à Mr DE LONGHI Joël

**Étaient excusés** : Mme LAVERGNE Pauline

Mme BIASON Rachel est élue secrétaire de séance.

**DÉLIBÉRATION N°20260707-08****Election d'une commission d'appel d'offres à caractère permanent**

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Vu les dispositions de l'article L1414-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu les dispositions de l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, prévoyant que la commission d'appel d'offres d'une commune de moins de 3500 habitants doit comporter, en plus du Maire, président, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus au sein du conseil municipal, à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires,

Le conseil municipal décide de procéder, au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des membres devant composer la commission d'appel d'offres à caractère permanent.

Monsieur le Maire lance un appel à candidatures.

Mm BOSIO Anaïs et Mme MAZET Véronique sont désignées en tant qu'assesseurs.

Il est procédé au vote ainsi qu'au dépouillement.



## AR Prefecture

047-214700437-20260707-2026070708 DE  
Reçu le 13/07/2026

Une seule liste est présentée par Mme FLAN Laëtitia  
Mme FLAN Laëtitia, Mr DE LONGHI Joël, Mr LORENZATO Jean, membres  
titulaires  
Mr VIDALE Laurent, Mr CHAZALLON Didier, Mr GAZEAU Christophe, membres  
suppléants.

Il est ensuite procédé au vote ainsi qu'au dépouillement :

Nombre de votants : 14

Suffrages exprimés : 14

La liste menée par Mme FLAN Laëtitia obtient la totalité des voix.

Sont ainsi déclarés élus pour faire partie avec Monsieur le Maire, président de droit,  
de la commission d'appel d'offres et d'ouverture des plis à caractère permanent :

Mme FLAN Laëtitia, Mr DE LONGHI Joël, Mr LORENZATO Jean, membres  
titulaires  
Mr VIDALE Laurent, Mr CHAZALLON Didier, Mr GAZEAU Christophe, membres  
suppléants.

La Secrétaire de séance  
Rachel BIASON



Pour copie conforme,  
A Buzet-sur-Baïse, le 8 Juillet 2026

Le Maire,  
Christophe SANS

